

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 2 FÉVRIER 2010 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
«LE BIVOUAC »**

---

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire suppléant

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Jim O'Brien, conseiller, district #2  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Hélène Thibault, conseillère, district #4  
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Michel Choquette, directeur général et greffier  
par intérim

Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent : Monsieur Jean Laliberté, maire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur Jean Perron, maire suppléant, procède à l'ouverture de la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à monsieur Michel Choquette qui agira à titre de directeur général par intérim jusqu'à ce que le poste soit comblé.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

**5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 29 janvier 2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 29 janvier 2010

5.3 Autorisation de paiement de facture – Réparation d'urgence, refoulement d'eau, 5, rue Germain– Sani Orléans

5.4 Autorisation de paiement final n° 1 – Travaux de reconstruction du ponceau pluvial de la rue Gingras, intersection des Dériveurs – Gilles Rochette inc.

5.5 Autorisation de paiement – Contrat de pavage 2009 – P.E. Pageau inc.

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Cession de 10% pour fins de parc – lot 455-6, chemin du Sommet

6.3 Adoption du calendrier modifié du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) 2010

6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le « Règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 95-02-4175 et le Règlement numéro 2000-02-7075 »

6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le « Règlement décrétant la base de l'indexation du règlement sur la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux et modifiant le règlement no 96-01-5075

6.6 Octroi de contrat des génératrices (6)

6.7 Octroi de contrat d'ingénierie à la firme CIMA+ pour la sécurisation du poste Gauvin (AE1 2010)

6.8 Renouvellement de contrat – Nouveaux taux annuels pour le service de télésurveillance des bâtiments municipaux

- 6.9 Octroi de contrat – Entretien paysager 2010
- 6.10 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 16-2010 au montant de 4 576 000,00 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2010
- 9. **VARIA**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**27-02-2010**

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**28-02-2010**

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010.**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2010 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20h05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20h05.

- 4. **CORRESPONDANCE**

Aucune d'intérêt général.



## **5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 29 janvier 2010**

Le directeur général par intérim dépose aux membres du Conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 29 janvier 2010 et les invite à les consulter.

**29-02-2010**

### **5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 29 janvier 2010**

Le directeur général par intérim dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 29 janvier 2010 totalisant 275 939,11 \$ comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 16 996,39 \$ et 26 122,41 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 1000001 à ENB 1000085.

IL EST PROPOSÉ par le maire suppléant Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 29 janvier 2010 totalisant une somme de 275 939,11 \$ et la liste des engagements ENB 1000001 à ENB 1000085, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**30-02-2010**

### **5.3 Autorisation de paiement de facture – Réparation d'urgence, refoulement d'eau, 5, rue Germain– Sani Orléans**

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires de nettoyage de conduits pluviaux et de regards ont été effectués au 5, rue Germain;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués dans le but de diminuer le plus possible les impacts des fossés qui n'ont pas été ouverts sur toute la longueur de la rue Germain;

ATTENDU le rapport du contremaître aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses d'urgence engagées par le contremaître aux travaux publics pour le nettoyage de conduits pluviaux et de regards à Sani-Orléans inc. pour un montant total de 10 090,00 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée à même les règlements d'emprunt 2007-01-9075 et 2007-12-9675.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

31-02-2010

**5.4 Autorisation de paiement final no 1 – Travaux de reconstruction du ponceau pluvial de la rue Gingras, intersection des Dériveurs – Gilles Rochette inc.**

ATTENDU la recommandation de paiement n° 1 finale de la firme CIMA + dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection Gingras / des Dériveurs et datée du 14 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par le \_\_\_\_\_conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen D. Laroche  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 64 363,31 \$, toutes taxes incluses, à Gilles Rochette et fils inc.;

Que cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOTPÉ À L'UNANIMITÉ**

32-02-2010

**5.5 Autorisation de paiement – Contrat de pavage 2009 – P.E. Pageau inc.**

ATTENDU la facture de P.E. Pageau inc. pour des travaux de pavage effectués en 2009;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 53 960,00 \$ plus taxes à P.E. Pageau inc. pour les travaux de pavage exécutés, selon les taux unitaires déposés dans leur soumission et ce, conformément au devis d'appel d'offres.

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2009.

**6. AFFAIRES COURANTES**

33-02-2010

**6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA**

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 28 janvier 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme et accepte les demandes de permis suivantes déposées en vertu du PIIA :

- 45, rue du Quai
- 5, 3<sup>e</sup> Rue

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement et accepte les demandes de permis suivantes :

- 4, rue de la Tourelle
- 12, rue des Tilleuls

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**34-02-2010**

## **6.2 Cession de 10% pour fins de parc – lot 455-6**

ATTENDU l'article 2.2.2 du Règlement de lotissement 2007-01-9150 relatif à la cession pour fins d'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

ATTENDU QUE tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale, verser à la municipalité, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut exiger de tout propriétaire, au lieu de cette somme d'argent, la cession d'une superficie de terrain équivalant à 10 % de la superficie de terrain comprise dans le plan-projet de lotissement ou encore exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent;

ATTENDU QU'un plan de lotissement préparé le 6 janvier 2010 par monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 5006 a été déposé;

ATTENDU l'évaluation déposée par la firme Altus Dorion pour les fins de cette cession datée du 18 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le plan de lotissement de façon à permettre le lotissement du lot 455-6 conditionnellement à céder à la ville de Fossambault-sur-le-Lac la partie de terrain composée de la partie de lot 455, le long du lot 455-P (appartenant actuellement à la Ville) et mesurant 1,66 mètre de façade et ayant une superficie de 800 mètres carrés.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents relatifs à cette cession de terrain pour fins de parc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

35-02-2010

### 6.3 Adoption du calendrier modifié du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) 2010

ATTENDU les recommandations de monsieur Jean-François Cantin, inspecteur en bâtiments et environnement à l'effet qu'il serait approprié de déplacer les prochaines réunions du C.C.U. une semaine plus tôt pour que les recommandations du C.C.U. puissent être analysées lors des réunions de travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU :

D'amender la résolution 329-11-2009 adoptée le 10 novembre dernier et d'adopter un nouveau calendrier, soit les dates suivantes :

7 janvier	28 juin
28 janvier	22 juillet
18 février	26 août
25 mars	23 septembre
22 avril	21 octobre
20 mai	25 novembre

DE donner à l'inspecteur en bâtiments l'autorisation de modifier le calendrier lorsque nécessaire afin de lui donner plus de souplesse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le «Règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 95-02-4175 et le Règlement numéro 2000-02-7075 »

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, le règlement modifiant le « Règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 95-02-4175 et le Règlement numéro 2000-02-7075 ».

### 6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le « Règlement décrétant la base de l'indexation du règlement sur la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux et modifiant le règlement no 96-01-5075

Le maire suppléant Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, le règlement modifiant le « Règlement décrétant la base de l'indexation du règlement sur la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux et modifiant le règlement no 96-01-5075.

36-02-2010

### 6.6 Octroi de contrat des génératrices (6)

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au service d'entretien des six génératrices sur le territoire de la Ville à une fréquence de deux fois par année;

ATTENDU la proposition de Cummins Est du Canada datée du 10 décembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par le maire suppléant Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen D. Laroche  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à mandater Cummins Est du Canada pour le service d'entretien comprenant deux inspections par année incluant la main-d'œuvre et le déplacement, tel que proposé dans leur offre du 10 décembre 2009.

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à signer tout document pertinent à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**37-02-2010**

**6.7 Octroi de contrat d'ingénierie à la firme CIMA+ pour la sécurisation du poste Gauvin (AE1 2010)**

ATTENDU QUE des travaux de sécurisation du Poste Gauvin sont nécessaires pour la sécurité des employés aux travaux publics ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs conseils spécialisés dans le domaine pour la préparation d'un document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le maire suppléant Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme CIMA+ afin de procéder à la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux de sécurisation du poste Gauvin pour un montant forfaitaire de 10 300 \$ plus taxes ;

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**38-02-2010**

**6.8 Renouvellement de contrat – Nouveaux taux annuels pour le service de télésurveillance des bâtiments municipaux**

ATTENDU QUE les contrats de télésurveillance des bâtiments municipaux sont échus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

ATTENDU que le Service des travaux publics désire mettre à jour les protocoles de télésurveillance ainsi que les protections des équipements et les services de maintenance et d'entretien;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits dans le but de renouveler l'entente pour une période d'un an et d'harmoniser les services que nous voulons améliorer à l'intérieur de ce nouveau contrat ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à mandater le plus bas soumissionnaire conforme, soit « Protectron. » pour l'année 2010 et ce, conformément au devis d'appel d'offres et au bordereau de soumission datés du 3 novembre 2009 pour un montant de 599,25 par mois ;

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet ;

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**39-02-2010**

#### **6.9 Octroi de contrat – entretien paysager 2010**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2009, par sa résolution 302-10-2009, le conseil municipal a octroyé un contrat d'entretien paysager pour les années 2010 à 2012 à l'entreprise « Aux Primeverts, Centre Jardin inc. »;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de son budget 2010, le montant alloué à l'entretien paysager a été diminué;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir de la clause de l'appel d'offres par laquelle elle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation à l'égard des soumissionnaires;

ATTENDU QUE l'offre de services présentée par monsieur Jean-Pierre Allard pour l'année 2010 répond aux besoins de base du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville annule à toute fin de droit la résolution 302-10-2009 en octroyant le contrat à l'entreprise « Aux Primeverts, Centre Jardin inc. »;

QUE monsieur Jean-Pierre Allard soit mandaté pour faire la plantation et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2010 pour un montant de 16 010,82 \$, selon son offre de services;

D'autoriser l'inspecteur en bâtiments et environnement à signer tout document pertinent à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

40-02-2010

**6.10 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 16-2010 au montant de 4 576 000,00 \$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)**

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit construire un système de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique qui doit être opérationnel au cours de l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces travaux correspondent à l'estimation effectuée par la firme d'ingénieurs BPR dans son rapport déposé le 18 juin 2009 et pour lesquels la Régie a donné son accord suivant la résolution numéro 59-06-2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit également, conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, acheter et installer une torchère pour brûler les biogaz générés par le lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit également procéder à la réfection du chemin du site qui est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ci-dessus constituent la dernière phase visant à compléter les infrastructures reliées à l'agrandissement du lieu d'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac approuve le Règlement d'emprunt numéro 16-2010 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 janvier 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. PARTIE INFORMATIVE**

Aucune information.

**8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**8.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2010**

Aucune correspondance d'intérêt.

**9. VARIA**

Aucun point.

**10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20h25, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La position de la Ville suite aux refus de ses assureurs à payer pour les bris survenus lors du raccordement du réseau d'aqueduc au DRAP.
2. Les modifications à venir au Règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme.
3. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus à la page 12 de l'Entre-Guillemets de janvier 2010.
4. L'heure du dépôt des bacs à ordures et à récupération.
5. Les modifications à venir au Règlement sur la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus.
6. Explications du calcul de la taxation entre les roulottes portées au rôle et celles qui ne le sont pas.
7. Le nombre d'immeubles non résidentiels à Fossambault-sur-le-Lac.
8. Dans le Mot du maire de janvier 2010, quelles étaient les surprises de tailles rencontrées en novembre et décembre.
9. Précisions sur la taxe de secteur de la rue de la Tourelle.
10. Le développement domiciliaire versus le moratoire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Fin de la seconde période de questions à 21h00.

**41-02-2010**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 21h00.

---

Jean Perron, maire suppléant

---

Michel Choquette, greffier